

**PROCES VERBAL DETAILLE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 DECEMBRE 2023**

Etaient présents à cette Assemblée : J. GERARD, J. LEVI VALENSI, L. MAURIZIO, D. BARBIER, G. SORBA, C. MARTIN, D. PETIT, C. POULIQUEN, M. CATELIN, M. GUILLET, D. JARNIGON, C. FREMY, G. BESSE, C. BARRIERE, S. ROCHEZ.

Absents excusés : D. CAMHI représentée par M. CATELIN, Y. FALCHI représenté par D. PETIT, J.P. VENTURINI représenté par J. GERARD, A.L. FALQUERO représentée par M. GUILLET, S. BOURAS représentée par L. MAURIZIO, S. BOULINGUEZ représentée par C. FREMY, M. RIBES représenté par D. JARNIGON, B. ROSSI LUMBROSO représentée par D. BARBIER, M.L. VOLAND représentée par C. POULIQUEN, M. SOONEKINDT, M. CUTILLO, A. RUBIOLO, P. BUISSON-BAUMELOU représenté par G. SORBA J. PRUNARET représenté par G. BESSE.

Secrétaire de séance : G. SORBA

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 18h50.

L'appel est fait par G. SORBA

La liste des délibérations est approuvée.

J. GERARD demande s'il y a des observations sur le PV détaillé.

J. LEVI VALENSI dit qu'il a vu quelques coquilles :
Page 6 : le nom de CRISTINACCE ne s'écrit pas comme ça
Page 11 : trop de mot !! « donc ce n'est pas »

J. GERARD dit que pour CRISTINACCE il avait demandé dans la relecture du PV à ce que cela soit corrigé

Le PV est approuvé à l'unanimité.

Concertation locale pour la loi d'accélération des énergies renouvelable

J. GERARD dit que la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables prévoit que les Collectivités territoriales proposent à l'Etat des sites dits d'accélération des énergies renouvelables.

Dans la procédure il est demandé de proposer un état des terrains potentiellement aptes à recevoir du photovoltaïque. M. CORDONNIER de la Métropole est venu pour nous faire un exposé pour

nous expliquer et voir les potentialités. Cela avait été bien travaillé en commission environnement. Certains terrains sont assez surprenants et nous avons le problème des parkings. Rien n'est définitif.

C. GENRE explique que la loi de demande pas de délibération mais qu'une concertation locale est déposée. Il présente la liste des terrains :

- Terrains à côté du skate park : la moitié appartient à la municipalité (3 000 m²), l'autre moitié à l'indivision GERARD. Comme le maire est concerné il verra pour ne pas être embêté juridiquement au cas où l'opération est intéressante pour la commune.

C. BARRIERE dit qu'elle trouve cela dommage à l'entrée du village.

J. GERARD dit que c'est l'endroit où il y a le skate. On devrait pouvoir l'aménager et l'améliorer. On avait préparé à l'époque un échange de terrain qui n'a jamais été fait.

- Ancienne carrière de l'Arenier : après le plateau de la Lecque sur la gauche. C'est une ancienne carrière de sable

J. GERARD dit qu'il y avait beaucoup de carrières de sable sur St Cannat : à la Gillette, dans le Plan. Le terrain sablonneux a été exploité pendant des années par des entreprises de BTP. En concertation avec l'Etat il avait été décidé de les remplir. Il faudra que l'on voie si l'on peut aussi utiliser celle de l'Arenier en parking. Il y a une question technique : savoir où il y a un réseau pour réinjecter cette énergie.

C. GENRE dit que chaque terrain ferait l'objet d'une étude pour un raccordement électrique.

C. BARRIERE demande pour le parking de la crèche.

C. GENRE dit que l'on peut y mettre des ombrières photovoltaïques. La loi prévoit de couvrir au moins 50 % de panneaux photovoltaïques en ombrière les parkings de plus de 1500 m².

J. LEVI VALENSI confirme qu'il a vu cette réglementation.

Quelqu'un dit qu'il vaut mieux ça quand pleine colline.

- Terrain à côté du cimetière

C. GENRE dit que la municipalité est propriétaire d'un terrain pour l'extension du cimetière. On se donne la possibilité de faire aussi un parking avec ombrière photovoltaïque.

J. GERARD dit que l'intérêt serait d'éviter que des caravanes viennent sur le terrain. A terme il pourra y être installé des batteries de caveaux.

C. GENRE parle du petit parking à côté du stade synthétique.

J. GERARD dit de faire attention car cet emplacement est utilisé par les bus qui amènent les équipes lors des tournois.

D. BARBIER dit que ce parking pourrait être couvert avec des ombrières hautes.

- Les bassins de rétention pluviale

C. GENRE dit que l'on va proposer d'équiper les bassins de rétentions, le pluvial étant de la compétence de la Métropole. Certains terrains ont été transférés, d'autres non. Pour les bassins de rétention il faudra donc aller discuter soit avec la Métropole, soit avec le Département.

Un grand bassin de rétention se trouve à la Pile.

Il y a également un petit bassin au sud de la Pile.

Le bassin de rétention route de Rognes appartient au Département.

Au Chemin des Bouïres, il y a un bassin intéressant. On ne touchera pas au massif forestier.

Au Touret blanc aussi, ainsi qu'au chemin des Bouïres et au chemin de la Barrière.

- La station d'épuration

Au niveau de la station d'épuration, il y a un délaissé sur le côté qui pourrait être utilisé.

- Les toitures

Les toitures seront utilisées. Certaines sont intéressantes, notamment la salle du 4 septembre, la salle Y. Montand, l'école les Santolines, un côté du garage des ST. Mais cela peut créer des fragilités sur les toitures.

- Géothermie

Pour la géothermie on propose de valider toute la Commune mais il faut qu'on se renseigne sur les impacts (contraintes et risques).

D. BARBIER dit que l'idée est de faire une étude sur la commune pour la géothermie.

J. GERARD dit que cette concertation se fera du 3 au 19 janvier 2024. Il y aura l'utilisation des réseaux sociaux et le Facebook de la mairie pour communiquer.

C. GENRE rajoute qu'il y aura une demi-journée de permanence le 17 janvier de 14h00 à 17h00.

J. GERARD dit que lors d'une réunion ce sujet a été présenté en Préfecture. Il a demandé au Directeur de la DDTM s'il n'était pas en position difficile. Ils sont très rigoureux sur l'implantation des stations photovoltaïques. Il a répondu qu'en tant que fonctionnaire de l'Etat il était tenu de respecter les règles en vigueur votées par les parlementaires. Très peu de communes ont répondu pour l'instant.

D. JARNIGON demande qui va décider des emplacements.

J. GERARD répond que c'est nous.

C. GENRE dit qu'il n'y a que des terrains municipaux (sauf pour la géothermie), donc on garde la main.

J. GERARD rajoute un terrain du Département.

G. BESSE demande quelle est la limite de surcote de structures pour du photovoltaïque sur les toitures. Un bâtiment qui a été construit en 1970/1980 et ne peut être pas supporté la prise au vent et le poids.

J. GERARD dit qu'une étude a été faite pour la salle du 4 septembre, qui montre que c'est possible, la structure est suffisamment solide.

C. GENRE dit que pour chaque bâtiment une étude de structure est faite et nécessaire.

J. GERARD dit que sa question est : qu'elle est la limite acceptable en renforcement. Ce qui coute plus cher c'est le renforcement de la structure.

J. LEVI VALENSI répond que la limite c'est le rendement. Des études précises sont faites. Après avoir eu les explications de la Métropole, on sait que ce sont des investissements qui seront vite rentables.

D. JARNIGON demande si ce sont des photovoltaïques sur des bâtis.

J. LEVI VALENSI répond que le plus intéressant c'est le photovoltaïques en auto consommation.

J. GERARD dit que quand il y a un surplus d'autoconsommation, on le met dans le réseau. Le dossier n°4 rejoindra ce point-là.

Le Conseil municipal valide le dossier de concertation locale préalable et le principe de faire cette concertation (*NB : conformément à la réglementation, cette validation ne fait pas l'objet d'une délibération*).

J. GERARD dit que le sujet suivant devait être présenté par A. RUBIOLO au sujet de la formation d'élus à la gestion de crise.

G. BESSE dit qu'au dernier Conseil municipal, il n'a pas eu le droit de prendre la parole à distance, ni à voter à distance. Il demande à ce qu'on note qu'une différence est faite.

J. GERARD dit que ce sujet ne donne pas lieu à une délibération, ni à un vote.

C. GENRE dit que c'est un sujet préalable au conseil.

J. GERARD dit que l'on a souvent fait intervenir des gens dans des dossiers où des spécialistes venaient faire des exposés pour notre information.

Suite à un problème de connexion, J. LEVI VALENSI prend la parole à la place d'A. RUBIOLO.

J. LEVI VALENSI dit qu'au mois de juin, des élus municipaux ont rencontré M. MATRAS, ancien député du Var qui a rédigé la loi portant son nom, de novembre 2021. Cette loi vise à consolider le modèle de sécurité civile et à valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers. En 2023 on a mis à jour notre plan de sauvegarde communal. Nous souhaitons mettre en place un exercice pour les élus.

Il ajoute que nous avons eu une réunion dernièrement avec la maison de santé pluridisciplinaire qui, sur prescription de l'ARS, travaille sur des protocoles d'intervention en cas de crise sanitaire. On va travailler avec eux pour mettre ces documents en cohérence.

J. GERARD dit que certaines crises sont d'origines sanitaires. Nous l'avons vu avec la Covid mais cela pourrait être une épidémie encore plus grave.

J. LEVI VALENSI dit que l'idée est donc de mettre en place un exercice de gestion de crise le 15 février 2024. Cette formation sera financée par le DIF des élus plutôt que le budget de la Commune. Le thème de cet exercice reste confidentiel et la mise en situation sera réelle.

1°) Délibération budgétaire spéciale sur le budget 2024

J. GERARD fait la lecture de l' Article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Locales : « ... jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la Collectivité Territoriale, peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, et, pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme, les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture d'autorisation de programme. » Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, doivent être inscrits au budget lors de son adoption. Le calcul se fait pour 25 % par opération en intégrant les DM de l'année mais sans intégrer les RAR.

Toutes les opérations sont présentées sur les documents transmis.

C. GENRE dit qu'il faut prendre le tableau remis en début de séance, mis à jour depuis l'envoi des dossiers.

J. GERARD donne les chiffres.

C. GENRE dit que cela permet de lancer ces opérations, sans que cela ne soit une obligation.

J. GERARD explique que nous allons en lancer très peu d'ici au vote du budget.

C. FREMY demande si cela compte pour le budget 2024.

J. GERARD répond que oui.

J. LEVI VALENSI dit que le budget 2024 commence à s'exécuter en janvier, et le vote du budget se fera avril.

Unanimité

2°) DM N°5 sur le budget principal

J. GERARD explique que depuis que nous sommes passés en comptabilité M57 les amortissements se font au prorata temporis. C'est pour cela que nous attendons le dernier conseil de l'année pour délibérer sur le sujet.

Sur le tableau il y a aussi des petits ajustements de crédits, dont il donne le détail.

Sur cette DM il y a des diminutions de crédits, qu'il présente.

C. GENRE dit que le montant de la dernière ligne, en bas du document n'est pas de 1 581 000 € mais de 1 491 489 €. Nous avons fait une inversion de chiffre lors de la soustraction.

J. GERARD dit que le total de nos amortissements 2023 est de 383 005 €.

Unanimité

3°) Avance sur subvention à des associations

J. LEVI VALENSI dit qu'à chaque début d'année on demande aux associations de nous remettre leur dossier de demande de subventions, en fonctionnement ou en investissement. La date fixée cette année pour recevoir les dossiers est le 15 février. L'année dernière les subventions ont été votées en juillet 2023. Nous allons essayer d'être plus rapides cette année. L'instruction des dossiers est un travail très fastidieux. La délibération présentée ce soir vise à déterminer des avances pour certaines associations. Le versement de ces avances seront conditionnées à la transmission des documents justificatifs justifiant un besoin de trésorerie.

J. GERARD dit que ces subventions seront versées sur le budget 2024.

J. LEVI VALENSI dit que cela rassure les associations qui ont des budgets conséquents. Cela témoigne de l'engagement municipal auprès des structures associatives. Cela témoigne également de notre reconnaissance et de notre engagement vis-à-vis de cette vie associative très riche et très dense sur la commune.

J. GERARD rajoute que cela rend service à la trésorerie de ces associations.

J. LEVI VALENSI dit que nous avons reçu 7 demandes d'associations :

- Enfants et loisirs demandent 100 000 €

J. GERARD dit que nous avons eu une réunion lundi soir avec la CAF et le CA de la crèche. Nous avons eu un moment de frayeur car il avait été annoncé un déficit de 180 000 €. Mais la CAF et notre AMO nous ont rassuré. La CAF s'est engagée à apporter une subvention exceptionnelle. On se retrouverait avec un déficit de 10 000€.

Nous avons demandé à notre AMO d'évaluer les besoins futurs de la crèche pour savoir s'il est intéressant de faire une extension ou une nouvelle crèche. La CAF a dit que la commune était bien équipée en places de crèche, donc pas prioritaire. Sur 200 000 € de dépenses récentes sur la crèche, la CAF nous a attribué 180 000 € de subvention, notamment pour refaire la toiture complète.

G. BESSE demande comment s'explique ce déficit.

J. GERARD répond que d'une part il y a beaucoup d'arrêts maladie, et les personnels doivent être remplacés. Et les charges d'énergie ont beaucoup augmenté.

Nous pouvons améliorer le taux d'occupation de 2 ou 3 places selon la CAF. Des réaménagements intérieurs devraient permettre d'optimiser l'accueil dans la crèche. Cette année le Département nous donné un agrément pour 10 places supplémentaire dans la micro crèche.

J. LEVI VALENSI dit qu'il y a eu aussi une augmentation des dépenses de personnel parce qu'il y a eu des modifications de la convention collective.

Arrivée de A.L. FALQUERO

Pour les autres associations :

- Planet'jeunes : 20 000 €
- AIL demandent également 20 000 €
- Syndicat initiative : 6 000 €

- Comité des fêtes : 5 000 €. Les prochaines dépenses pour lesquelles ils pourraient être en difficultés ce sont les avances pour boucler les contrats liés aux festivités de cet été (13 et 14 juillet).
- Champ libre : 3 000 € (reprend avec la municipalité le festival de la Belle récré)
- Maison de santé pluridisciplinaire (MSP) : 3 000 €

J. GERARD dit qu'il a demandé à ce que l'association MSP accueille aussi des praticiens de Rognes et Lambesc, et que ce serait bien que ces communes participent au financement. C'est le cas de l'association O'Bad. Il dit que G. BESSE n'était pas à l'AG mais qu'il a dû en entendre parler.

G. BESSE dit qu'il est au courant.

J. GERARD dit que pour l'association O'BAD 43% de joueurs sont de Lambesc et 48 % de Saint Cannat. Lambesc ne donne aucune subvention, ni aucun créneau de gymnase.

J. LEVI VALENSI dit que les versements seront conditionnés à la transmission des justificatifs.

G. BESSE dit que la situation de compte est assujettie à la demande d'avance de subvention.

J. GERARD dit qu'il faut préciser dans la délibération que ce sont des subventions affectées à l'exercice 2024.

G. BESSE dit qu'il est allé voir en ligne le dossier de demande de subvention 2024 et dans les pièces demandées il manquait le bilan de situation de comptes. Ce serait bien de le rajouter.

Les conseillers municipaux suivants n'ont pas participé au vote :

- Pour les subventions Enfants et loisirs et Maison de santé pluriprofessionnelle : A.L. FALQUERO
- Pour la subvention Comité officiel des fêtes : M. CATELIN et L. MAURIZIO

Unanimité

4°) Demande de subvention transition énergétique pour photovoltaïque gymnase

J. GERARD dit que les petits détails font faire des découvertes :

1°) pour les tatamis de la Seigneurie : Les judokas disent que les tapis sont trop durs. Pourtant ils avaient été choisis avec eux. Nous avons fait ajouter d'autres tatamis autour des sacs de frappe et nous avons fait mettre les mêmes tatamis tapis en continuité. Nous nous sommes aperçus que les références sont les mêmes alors que les nouveaux tatamis sont plus souples. Il y avait eu une erreur de fabrication sur la première série.

J. LEVI VALENSI dit qu'il y a eu quelques blessures. La responsabilité pourrait être reportée sur le prestataire. Nous cherchons une solution avec le prestataire, Marty sport.

J. GERARD :

2°) la surchauffe dès le printemps. Après avoir étudié plusieurs propositions nous n'avons pas trouvé de solutions pleinement satisfaisantes. Depuis peu le Département finance le photovoltaïque. Nous allons installer un système de panneaux photovoltaïques souples scratchés sur le toit. L'énergie ainsi produite permettra d'alimenter une climatisation (éventuellement réversible).

D. JARNIGON demande si une étude a été faite pour le photovoltaïque.

J. GERARD répond que oui.

C. GENRE dit que nous avons une information verbale sur un subventionnement du Département à 30%. S'il s'avérait que l'on puisse demander plus de 30% on vous demande l'autorisation de recalculer et modifier le plan de financement en conséquence.

Unanimité

L. MAURIZIO demande s'il ne faut pas mettre la Métropole à hauteur de 50 %.

C. GENRE répond que si. Cela leur permet d'aller jusqu'à 80 % de demande de subvention.

5°) Demande de subvention pour les études préalables relative à la cave coopérative

C. FREMY dit qu'elle a rencontré avec C. GENRE le directeur de l'innovation de la Banque des territoires. Ils peuvent peut-être nous accompagner dès l'étude d'aide à la décision. On leur a envoyé le cahier des charges. On sollicite une subvention de leur part pour cette étude. Au-delà de la subvention, ils peuvent aider au niveau de l'expertise sur le financement.

C. GENRE dit qu'ils sont en train d'étudier les pièces qu'on leur a envoyées.

Unanimité

6°) Modification d'une demande de subvention – Réhabilitation de la piscine

J. GERARD dit que le Département nous a attribué une subvention de 52 %. On sollicite la Région sud pour 28 %.

G. BESSE demande si on ne sollicite pas la Métropole.

J. GERARD répond que l'on avait jusqu'au mois de février 2023 pour inscrire le projet au CCPD. On peut solliciter la Région car nous sommes sur « une Cop d'avance » et on travaille pour le renouvellement de ce label. Nous sommes dans les critères d'éligibilité.

D. JARNIGON demande pour le délai d'exécution.

J. GERARD répond que pour la piscine le Maître d'œuvre est en train de rédiger DCE (dossier de consultation des entreprises). Notre pronostic serait à ce jour que nous n'arrivons pas à ouvrir au mois de juin.

G. BESSE dit que déjà sur le planning on a 2 mois de retard. Il ne voit pas comment espérer une ouverture le 14 juillet.

D. JARNIGON dit qu'il faudrait prévenir en amont les administrés vu ce qui s'est passé l'année dernière.

G. BESSE rajoute que surtout là on le sait. Cela ne sera pas une surprise.

Unanimité

7°) demande de subvention pour projet de sécurité

J. GERARD dit que nous avons :

- un raccordement électrique de la vidéo protection du clocher car le prestataire initial l'avait raccordé au compteur de l'église. Même si les consommations sont faibles, le curé était inquiet de la facture. On va lui devoir entre 150 € et 200 € pour toute la période.
- un système d'alerte anti intrusion sur plusieurs sites municipaux
- Remplacement de 3 gilets pare-balles.

A partir du 1^{er} janvier, Chrystelle SAMPEUR va intégrer la Police municipale d'Eguilles qui cherchait du personnel féminin.

G. BESSE demande si on la remplace.

J. GERARD répond qu'on la remplacera mais on va prendre un peu de temps. Il ne sait pas si on reprend une femme, si on embauche quelqu'un de déjà formé...

Avec Y. FALCHI nous avons opté pour une femme, C. SAMPEUR, et nous avons été satisfaits. Par la suite elle a eu des soucis de santé, et manager des hommes qui peuvent peut-être avoir des comportements un peu « machos » n'a pas été simple. Il regrette son départ.

G. BESSE dit la phrase concernant le comportement de certains est gênante. C'est bien d'avoir une composition de l'équipe masculin/féminin mais est-ce qu'il ne faut pas travailler sur l'origine du mal.

J. LEVI VALENSI dit qu'il faudrait être en capacité d'identifier l'origine du problème. Un agent qui fait une mobilité externe. Aujourd'hui les carrières sont longues et les agents bougent.

G. BESSE dit qu'il connaît la situation des agents de la Police municipale. Il dit, sans avoir d'a priori, qu'il serait intéressant de travailler sur l'origine de cette situation.

J. GERARD dit qu'il a appuyé pour que Thibaut puisse être accepté dans une formation pour chef de poste. De plus une médiation comportementale a eu lieu.

D. BARBIER dit que ce n'est jamais facile d'être une femme au milieu d'un groupe d'hommes. C. SAMPEUR a fait son choix et nous n'avons pas à débattre du machisme des uns et des autres.

Unanimité

8°) Demande de subvention à la DRAC

J. GERARD dit que le projet de réhabilitation de la salle Yves Montand est bien avancé. Nous avons ouvert les plis et nous allons négocier avec les candidats.

J. GERARD dit que nous avons sollicité la DRAC.

C. GENRE rajoute que nous n'avons pas de garantie de financement, mais nous demandons tout de même.

J. GERARD dit que pour le groupe scolaire, la Préfecture avait dit que les crédits de subventions étaient épuisés pour 2023. Or nous avons demandée 288 000 € de DSIL. Il a eu l'occasion de rencontrer le directeur de cabinet de Monsieur le Préfet qui s'était engagé à aider les communes qui étaient vertueuse en matière de logement, notamment de logements sociaux et pour lesquelles cela engendrait des besoins en matière de crèches et d'écoles. Après plusieurs RDV et négociations, il a finalement obtenu l'attribution des 288 000 €.

D. BARBIER dit qu'elle est contente car cela fait au moins 3 fois qu'elle voit écrit « une cop d'avance » dans les projets de délibérations.

Unanimité

9°) Adhésion à Initiative Pays d'Aix

J. GERARD explique qu'Initiative Pays d'Aix aident dans le cadre de créations d'entreprises. 3 000 entreprises ont été créées, 12 000 emplois générés. Ils nous sollicitent pour adhérer avec une adhésion de 250 €.

C. FREMY demande s'ils peuvent mettre à la disposition des communes une analyse du territoire par rapport à ce qu'il connait des entrepreneurs.

J. GERARD dit qu'ils font surtout de l'accompagnement des créateurs.

Unanimité

10°) Modification au tableau des emplois

L. MAURIZIO donne la liste des évolutions proposées au tableau des emplois :

- Création de trois postes d'Adjoint Technique à temps complet
- Création d'un poste de Rédacteur Principal 1^{ère} classe à temps complet
- Création de deux postes d'Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe à temps non complet 28h/semaine
- Création d'un poste d'Adjoint du Patrimoine à temps complet
- Création d'un poste non statutaire de catégorie B à temps non complet 23 heures
- Modification temps de travail d'un poste d'Adjoint technique à la demande de l'agent et validé par le CST du 9 novembre 2023 : passage de 35 heures à 21 heures
- Suppression de 2 postes d'Agent de Maîtrise à temps complet

D. CAMHI ne prend pas part au vote.

Unanimité

11°) Convention de mise à disposition de terrains avec Thomas CHOUCHANIAN

G. SORBA dit qu'il s'agit de terrains achetés par la Municipalité qui avant étaient exploités par Thomas CHOUCHANIAN. Ce sont des prairies qui sont en bas à droite de l'Arenier. A gauche c'est un terrain prévu pour les chevaux de M. ABDELLICH.

J. GERARD dit que ce sont des terrains agricoles, ils doivent être attribués pour des activités agricoles. Cela permet de satisfaire un autre éleveur de chevaux (M. ABDELLICH) qui nous a rendu service après l'incendie en entretenant avec des chevaux un espace coupe-feu sur le plateau de la Lecque. Cela concerne le 2^{ème} bail.

Pour le bail CHOUCHANIAN nous avons pris des précautions comme de ne couper aucun arbre, sauf s'ils tombent. Il doit laisser un passage le long de la Touloubre pour la marche, et un endroit de pêche aussi. Lorsqu'il y a une manifestation municipale on peut se garer sur le parking au bord du chemin. Cela nous fera des recettes de location et on récupère les arriérés.

C. BARRIERE demande pourquoi il y a ces arriérés.

J. GERARD dit qu'ils attendaient un certain nombre de points et il y avait d'autres enjeux, notamment sur les accès. On a gardé pour l'arriéré le prix fixé par la SAFER et on a actualisé avec un nouveau prix à compter du 1^{er} janvier 2024.

C. BARRIERE demande quel est le nouveau prix.

J. GERARD répond que nous sommes passés à 200 €/an/hectare pour CHOUCHANIAN. Et l'arriéré est de 4200 €.

G. SORBA dit qu'avant c'était 100 €/an/hectare.

C. BARRIERE demande pourquoi ils n'ont pas payé.

J. GERARD répond qu'ils n'avaient pas encore de bail. Il fallait mettre en place un cahier des charges, les accès, les clôtures, les barrières ... Cela a été un peu long.

J. LEVI VALENSI dit que la commune a depuis longtemps une politique d'acquisition de terrains agricoles ou forestiers. Il voudrait remercier le travail de G. SORBA sur ce projet et il a toute confiance en lui. On confie ces terrains, qui sont des espaces d'exception, à des éleveurs qui ils ont la possibilité de les entretenir et faire cohabiter toutes les activités : promeneurs, pêcheurs, coureurs.... La difficulté est de savoir où on place le curseur entre une préservation totale qui impliquerait de les cacher, et une hyper valorisation au risque d'une sur-fréquentation.

Si les choses ne devaient pas se passer comme nous le souhaitons on sera toujours à temps de faire des avenants sur ces baux.

J. GERARD dit qu'il y a quelques contraintes avec l'utilisation de ces terres : cela ne peut être que du pâturage avec conservation de la biodiversité.

Il y a également une contrainte au niveau de la Police de l'eau. Il faudra qu'il mette une borne du canal car il ne pourra pas arroser comme avant par puisage dans la rivière. Nous ne ferons pas un sentier de randonnées mais un parcours local.

Unanimité

12°) Convention de mise à disposition de terrains avec Samy ABDELLICH

J. GERARD dit que c'est un peu plus cher. M ABDELLICH est éleveur.

S. BOULINGUEZ s'abstient.

Unanimité

13°) Convention avec le SMED

J. GERARD explique qu'il s'agit de faire avec le SMED des travaux d'intégration des réseaux électriques et d'amélioration esthétique.

Nous avons 2 opérations avec des secteurs définis.

Unanimité

14°) Rétrocession d'un poteau incendie

J. GERARD dit que dans les réalisations de lotissements il y a obligation d'avoir un poteau incendie à moins de 200 m. Là il n'y en avait pas et nous avons demandé au promoteur de l'opération de créer et financer ce poteau. Il est proposé de l'intégrer à notre réseau, ce qui sera plus simple, et de fait ce poteau protège d'autre maisons.

Unanimité

Décision du maire

Aucune depuis le précédent conseil municipal.

Questions diverses

Quelqu'un demande quand les travaux de la salle Montand vont démarrer.

J. GERARD répond que nous allons rentrer en négociation donc normalement avril.

L'équipe de la culture et les utilisateurs ces salles aimeraient que les travaux commencent en avril car des spectacles pourraient avoir lieu en extérieur.

J. LEVI VALENSI ajoute que le dojo sera installé à l'étage de la bibliothèque.

C. FREMY dit qu'il y a aussi d'autres activités.

G. BESSE parle du projet d'entrée de ville sur le site BATTUT. Une réunion est-elle prévue avec les commerçants. Il demande si le projet est à l'arrêt.

J. GERARD répond que nous avons eu une information de la Métropole pour une réunion pour le 1^{er} semestre 2024. M. BATTUT a signé depuis longtemps la cession du terrain.

G. BESSE demande si une réunion est prévue avec les commerçants.

J. GERARD répond que oui, ainsi qu'avec les riverains limitrophes, en début d'année 2024.

Fin de la séance à 20H35.

Fait à Saint Cannat, le 18 janvier 2023.

La Secrétaire
G. SORBA



Le Maire,
Jacky GERARD



